Correspondances postales entre la France et la Suisse

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1924)**

Heft 49

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-889581

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les propositions de la conférence des experts de Genève sont donc de nature à assurer aux armoiries suisses à l'étranger une protection sensiblement meilleure que par le passé.

Le Comité économique du Conseil de la Société des Nations aura à s'occuper maintenant de ces propositions et à présenter au Conseil de nouvelles propositions en vue de la conférence de révision — mentionnée plus haut — qui aura probablement lieu en automne 1925. On peut exprimer le vœu que les suggestions de la conférence des experts soient prises en sérieuse considération.

CORRESPONDANCES POSTALES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE

A la demande de divers membres de notre Chambre, nous avons signalé à la Direction de l'Exploitation postale du Ministère des Postes et des Télégraphes que, malgré la récente élévation des taxes postales internationales, un grand nombre de lettres et cartes continuaient à arriver en Suisse insuffisamment affranchies.

Nous avons reçu, de cette Administration, la réponse suivante :

« Monsieur le Président,

« En réponse à votre lettre du 15 mai courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la situation sur laquelle vous voulez bien attirer mon attention a déjà été signalée de divers côtés à mon Administration.

« Les mesures ont été prises pour renseigner le public sur les nouveaux tarifs applicables dans les relations avec l'étranger : communiqués à la presse, tableaux affichés dans les bureaux de postes, etc..., Il a été, en outre, prescrit aux bureaux de poste de surseoir à l'expédition des correspondances insuffisamment affranchies, pour permettre aux expéditeurs, dûment avisés, de compléter les affranchissements, lorsque les noms et adresses de ces derniers figurent à l'extérieur des envois.

« Il y a lieu d'escompter de cette mesure une amélioration progressive de la situation.

« En vous adressant les vifs remerciements de mon Administration pour votre obligeante communication, je vous prie d'agréer, etc... »

EXPOSITION INTERNATIONALE DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS MODERNES, PARIS 1925.

Le règlement de la Section suisse prévoit la constitution d'une Commission d'exposition de onze membres, comprenant notamment trois artistes, trois représentants des milieux industriels, un représentant du Département fédéral de l'Economie publique et un représentant du Département fédéral de l'Intérieur.

Le Conseil fédéral a appelé les personnalités suivantes à en faire partie :

MM. *Laverrière,* architecte, Lausanne, représentant de la Commission fédérale des Arts appliqués.
Chiesa, peintre, Sagno (Tessin), idem.
Altheer, architecte, Zurich, idem.
Steiger-Zust, industriel, Saint-Gall.
Brandt Gustave, industriel, Paris.
Boos-Jegher Ed., Office fédéral des expositions, Zurich.
Baud-Bovy, président de la Commission fédérale des Arts appliqués.
Richard Buhler, industriel, Winterthour.
A. Junod, directeur de l'Office suisse du Tourisme, Berne.
Dr Wetter, représentant du Département fédéral de l'Economie publique, Berne.
Dr Vital, représentant du Département fédéral de l'Intérieur, Berne.

La présidence de la Commission a été confiée à M. *Baud-Bovy.*

M. le Ministre *Dunant* a été désigné comme Commissaire général.

A propos de la participation de la Suisse, l'*Œuvre,* organe de l'Association suisse de l'Art et de l'Industrie, émet les appréciations suivantes :

Le travail effectif d'organisation peut donc commencer et nous espérons vivement — car cela ne dépendra pas de nous — que l'on s'y mettra d'urgence. Il n'y a plus un jour à perdre si nous voulons que les artistes et les industriels dont la collaboration est la condition première du succès de l'entreprise, aient le temps matériel de se préparer. Nous ne disons pas cela pour les besoins de la cause et simplement dans le désir d'activer le travail d'organisation. Nous le disons avec la conviction bien arrêtée, et basée sur des faits, que si le plan général d'installation n'est pas établi dans un délai très court, si les exposants probables ne sont pas mis en mesure de commencer leur travail le plus rapidement possible, le succès de la Section suisse sera gravement compromis. Le moment est venu, pour toutes les personnes qui ont à s'occuper de cette affaire à un titre quelconque, d'envisager nettement leurs responsabilités. Le travail d'organisation a été préparé de longue main par l'*Œuvre* et le *Werkbund,* qui ont rassemblé à l'usage de la Commission prévue par le message du Conseil fédéral, toute